



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

n°35-2018

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 14h30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 décembre 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT

Conseiller départemental, Président du SMPH

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale
1^{ère} vice-présidente du SMPH

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
2^{ème} vice-président du SMPH

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental
4^{ème} vice-président du SMPH

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

Suppléante

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

(pouvoir à Mme Florence MAZIER)

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

(pouvoir à M. Loïc RENIMEL)

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô
3^{ème} vice-président du SMPH

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Conformément aux dispositions prévues dans la convention entre le SMPH et l'IFCE d'intégrer des agents de l'IFCE au sein des effectifs du syndicat mixte du pôle hippique ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour l'intégration d'un agent de l'IFCE, à compter du 1^{er} avril 2019, aux fonctions de responsable d'équipe « événementiel » ;
- **Autorise** l'application du régime indemnitaire prévu dans le cadre des réglementations en vigueur pour le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

